SALSEPAREILLE

[illegible]

Saison de Printemps et d'Été.

La grande supériorité de cette Salsepareille sur toutes les autres, c'est qu'elle donne de la force au corps en même temps qu'elle chasse la maladie. [illegible] c'est là le grand secret de ses cures merveilleuses. [illegible]

Rhumatisme chronique, plus de 3,000 cas. [illegible]

5,000 enfans.

[illegible]

TROIS CAS DE SCROFULE.

[illegible]

AUX MÈRES ET AUX FEMMES MARIÉES.

[illegible]

OPINION DES MÉDECINS.

[illegible]

H. P. PULING, M. D.
J. WILSON, M. D.
R. B. BRIGGS, M. D.
P. E. ELMENDORF, M. D.

[illegible]

DYSPEPSIE.

[illegible]

DÉPARTEMENT DE LA BANQUE. Albany, 10 mai 1845.

[illegible]

W. W. VAN ZANDT.

Hémorrhoïdes.

[illegible]

SETH TERRY.

[illegible]

P. TOWNSEND, M. D.

[illegible]

SALSEPAREILLE DE SAND

Pour la guérison permanente de toutes les maladies causées par l'impureté du sang, soit Humeurs Scrofuleuses, Rhumatisme, Éruptions Cutanées, Boutons, Furoncles, Maux d'Yeux, Fièvres, Symptômes de Syphilis, Sciatique, Maladies causées par l'abus du Mercure, Hydropisie, Maladies secrètes du système.

[illegible]

New York, 22 avril 1845.

MM. A. B. & D. SANDS — Messieurs — [illegible]

SARAH McINTYRE, 240 rue Delancey.

Madisonville, Ky., 22 février 1845.

MM. A. B. & D. SANDS — Ayant fait usage de [illegible]

10 jan—1m E. BASSET.

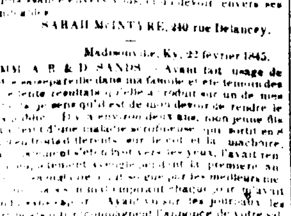

A SOUBIE, rue de Chartres No 160.

A REÇU et offre à vendre un grand assortiment de FUSILS de chasse de manufacture anglaise. [illegible] COOPER, fabricant déjà fort avantageusement connu dans la Louisiane.

Pistolets à six coups et accessoires de chasse.

BOUCHONS pointus—10 balles bouchons pointus de 20,000 chaque, à vendre par
4 jan—1m AUGUSTE MOLIER, 90 St Louis.

A Dater du 10 janvier 1848, les chars de Lafayette partiront du chemin de fer de la ligne, toutes les quinze minutes pendant la journée, [illegible] au Nouvelle-Orléans. 6 jan

Chemin de fer du golfe du Mexique. ARRANGEMENT D'HIVER.

A PARTIR du 1er janvier 1848, les chars partiront chaque jour aux heures suivantes :

Départs de la ville.
9 heures A. M.
3 heures P. M.

Un train spécial pour le Lac Borgne partira du dépôt de la ville TOUS LES DIMANCHES à six heures du matin, et repartira du Lac Borgne à quatre heures et demie de l'après-midi.

Départ du Lac Borgne.
5 heures et demie A. M.
1 heure et demie P. M.

Départ du débarcadère Ducoing, à 7 heures A. M.

Prix du voyage au Lac, 75 cents—Enfants et esclaves, 35 cents.

Restaurat chez Proctor, sur le Chemin à Coquilles, tenu par Mr. Garcia et M. Wm. Trim. 27 déc

Leçons de Français, Anglais et Italien. Rue St Pierre, No. 122.

MADAME DE PREPARE a l'honneur d'informer le public qu'elle se propose de donner des leçons de langues Française, Anglaise et Italienne, chez elle ou au domicile des personnes, et dans les pensionnats de jeunes demoiselles. Cette dame [illegible]

N. B. A VENDRE deux superbes PIANOS PLEYEL arrivant de France, et garantis bons, rue St Pierre No 122. 28 déc—1m

AVIS.

AUX abonnés du COURRIER DES ÉTATS UNIS—MM. les souscripteurs à la SEMAINE LITTÉRAIRE sont prévenus que leur abonnement à cette publication pour l'année 1847 est terminé.

MM. les abonnés qui ne voudraient pas avoir d'interruption dans l'envoi de leurs numéros sont instamment priés de passer immédiatement à la librairie du soussigné, régler le montant de l'abonnement pour l'année 1848.

Les frais de port ayant été augmentés par le gouvernement général, le prix pour cette année est fixé à $5 au lieu de $4 50.

VICTOR HEBERT, Agent,
4 jan—d 149 rue de Chartres.

HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE, par M. A. Thiers.—La 42ème livraison de ce grand ouvrage est en vente à la Librairie de
VICTOR HEBERT,
4 jan 149, rue de Chartres.

Marchandises Sèches.

DRAPS et casimirs français, anglais et américains, de couleurs de castor, brun, bleu et noir.
Satinets, bleu, brun, noir, gris, etc.
Vestes, soie et cachemire pour gilets, nouveauté.
Serges de soie, de laine, et alpaca.
Chemises de dessous et caleçons en mérinos, du coton.
Indiennes anglaises ; cachemire d'Écosse, nouveauté.
Mousseline de laine ; bombazine.
Mousseline de laine noire ; alpacas do.
Parapluies de soie ; do coton.
Schalls de crêpe brodé, très riches.
Schalls de crêpe broché, ayant droit au drawback.
Dentelles, foulards, cravates, etc., à vendre par
H. G. DUVIVIER,
21 oct No. 13 rue du Canal, au premier.

J. D. BOIRON,

COIFFEUR, rue St Charles No 64, en face de l'église du Rev M. Clapp. Manufacture de perruques ; toupets en tulle, cheveux, bandeaux, nattes, frisettes et cachefolies. Manière de prendre mesure pour une perruque :

1 Tour de la tête 21 pouces,
2 D'une oreille à l'autre, 00.
3 D'une tempe à l'autre, 00.
4 Du haut de la tête à la naissance du cou, 00.
5 D'une tempe à l'autre, 00.

Les personnes éloignées peuvent se procurer des perruques en envoyant leur mesure prise de la manière indiquée ci-dessus ; elles seront servies dans le plus bref délai. 8 nov—3m

H. LAIGN, Coiffeur,

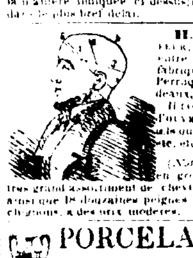

rue Chartres, No 92 entre Conti et Bienville, fabrique toute espèce de Perruques, Toupets, Bandeaux, Nattes, Frisettes. Il fait aussi toute sorte d'OUVRAGES EN CHEVEUX, tels que colliers, bracelets, etc.

Avis.—Boffie a vendre en gros ou en détail un très grand assortiment de cheveux longs et tresses, ainsi que 16 douzaines peignes écaille, à prix modérés. 6 nov

PORCELAINE.

L'ÉTABLISSEMENT de dorures et peintures sur porcelaine, établi depuis trois ans à Gretna, vis à vis Lafayette, vient d'être transféré

Rue de Chartres No. 110.

Les dames sont respectueusement invitées à visiter un grand assortiment d'objets de nouveauté [illegible]

Grand assortiment de porcelaines blanches et tasses épaisses pour cafés et restaurants.

Nota. Les ordres seront exécutés avec précision, [illegible] 21 déc—3m

HUILE d'olive, de James Plagnol, en magasin et à vendre par le soussigné :
200 paniers huile d'olive, bouteilles de 24 onces;
25 do do demi bouteilles.
LEOPOLD JEANNET,
22, rue St Louis.

BOUCHONS—200 milliers en sacs de 1000 chaque, [illegible]
MARTIAL PEYRET & Co,
7 déc 27, rue St Louis.

Charbon ! Charbon !

KENNEDY & TAYLOR,
No. 150, rue Magazin, près Girod.

LES ordres laissés pour charbons, tels que, Pittsburg passé au crible, Anthracite ou Cannel anglais, seront exactement et promptement exécutés [illegible] F. de P. PARRA, [illegible]

CHARBON.—Les personnes désirant faire leur provision de charbon de Pittsburg et de Cannel [illegible]
ROB. MURPHY,
[illegible] Vieille Levée, coin Vieux Bassin.

J. FEYTEL,

ENCOIGNURE CHARTRES ET CONTI.

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir d'Angleterre et de France, un superbe assortiment de montres et de pendules, [illegible] 1er déc—1 an

AVIS.

ON demande une domestique pour garder un enfant; on voudrait à ce qu'elle sache coudre. S'adresser chez J. FEYTEL,
7 déc rue de Chartres, encoignure Conti.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LES Drs P. BLANCHARD & A. LION, chirurgiens dentistes des facultés de Paris et Nlle Orléans, ont transféré leur domicile au No 77, rue du Canal, entre St Charles et Carondelet, côté de la 2e Municipalité. 19nov

BOTTES, SOULIERS, BRODEQUINS.—Formant un bel assortiment pour la saison, actuellement en débarquement du navire United States, à vendre par
FROST & CO,
7 déc 10 Magazine.

AUX CHARRONS—Essieux en fer avec leurs boîtes, article de première qualité, d'importation directe, à vendre par
22 déc JOHN HAYMAN, 78 rue Poydras.

VIN—200 barriques vin de Marseille, de Bergasse Bandol et Bedford, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
Pidec 11 et 15, rue St Louis.

60 barriques vin St Julien.
20 do do St Estephe.
25 do do Château Margaux.
15 do do Montferrand.
15 1/2 do do Blanc Haut-Sauterne.
6 quarts de pipe vieux cognac (1825).
300 caisses vin rouge Château Margaux au dessus de l'ordinaire.
15 caisses vin rouge Chât.-Lafitte extra fin.
100 do do blanc H. Barsac et Sauterne sup.
20 do do do en demi bouteilles.
100 do cerises à l'eau de vie.
100 do abricots, poires et prunes do
liqueurs, absinthe, kirsh, vermut, anisette, eau de fleur d'oranger, &c. &c. DUBUCH F.
21déc 77, St Louis, entre Royale et Bourbon.

A Vendre en débarquement du navire Vistula, de Bordeaux,
100 barriques vin rouge Montferrand, par
DUBUCH F.,
21déc 77, St Louis, entre Royale & Bourbon.

LAINE MEXICAINE—29 balles laine du Mexique, en débarquement de la goëlette Lone Star, venant de Matamoros, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
31 déc 31, Vieille Levée.

CUIRS—[illegible] cuirs, en débarquement de la goëlette Lone Star, venant de Matamoros, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
31 déc 31, Vieille Levée.

IMPORTATIONS récentes et directes et à vendre à des conditions favorables :
250 barriques vin rouge de Marseille,
80 demi barriques do do.
100 quarts de barriques Porto, 300 do Madère,
[illegible] barriques vin de Bordeaux, des fers crus,
50 demi-barriques [illegible]
[illegible] caisses vin rouge, 30 do Chambertin,
50 do absinthe suisse,
50 do liqueurs assorties,
100 do fruits assortis,
2500 demi-boîtes sardines à l'huile,
50 caisses cerises, 25 paniers Guignolet,
40 demi et quarts de pipes cognac,
Un petit lot de champagne supérieur,
300 paniers bouteilles vides.
P. LONGIS,
29 déc 116 rue Royale.

Cuisines patentées de Bebe.

LES soussignés ayant été nommés par les manufacturiers qui ont obtenu la patente, seuls agents pour la vente de ces cuisines dans l'État de la Louisiane, informent le public qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de ces cuisines, tant pour bois que pour charbon, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et s'engagent de les faire poser partout où l'on pourra le désirer.

Ces cuisines ont l'immense avantage, outre celui d'une prompte cuisson, avec très peu de matière, celui de chauffer autant d'eau que l'on peut en désirer pour la cuisine, bains, etc. [illegible]

Les personnes tenant maisons, sont invitées à venir en examiner une, [illegible]

8 MARREAU & Co,
29 août [illegible]

ANISETTE SURFINE—[illegible] de "Champion", en magasin et à vendre par
F. [illegible]
24 déc [illegible]

VINS—Reçus par les derniers [illegible]

[illegible] M. [illegible] Théâtre d'Orléans, et M. Tharet, pianiste distingué. Ils se chargent comme par le passé de fournir la musique requise à grand et petit orchestre ; ou celle pour piano, avec ou sans accompagnement.

A cet effet ils ont des quadrilles, walses, polkas, redowa etc, du dernier genre et actuellement en vogue dans les salons de Paris.

M. Lehmann, chef de musique du bataillon d'artillerie, offre aussi ses services aux autres corps militaires soit pour sorties de compagnies, banquets militaires, etc.

S'adresser rue Ste Anne No 191, entre Bourgogne et Remparts, ou au bureau du contrôle du Théâtre d'Orléans. 23 nov—6m

Douane de la Nouvelle-Orléans.

Département de la Trésorerie, 27 novembre 1847.

DES soumissions cachetées, pour les matériaux désignés ci-dessous, seront reçues jusqu'au premier lundi de février 1848, au bureau des Commissaires nommés pour l'érection de la Douane de la ville de la Nouvelle Orléans :

18,500,000 bonnes briques bien cuites; la dimension exacte en sera donnée.
12,000 barils chaux fine.
7,000 do ciment hydraulique.
55,000 do sable fin. (Le tout plus ou moins.)

Les matériaux ci-dessus devront être délivrés à la Nouvelle Orléans, aussi près que possible du lieu où est maintenant la Douane, et en telle quantité qu'il sera requis, conformément aux appropriations faites par le Congrès.

Les propositions seront adressées à MM. Denis Prieur, Alcée Labranche et Wm. M. Gwinn, commissaires pour l'érection de la Douane de la Nouvelle Orléans, portant pour titre : Propositions cachetées pour fournitures de matériaux pour l'érection de la Douane de la Nouvelle Orléans.

Lorsque les propositions auront été ouvertes par les commissaires, ils en communiqueront des copies avec leurs réflexions et recommandations pour être soumises au département.

La communication des Commissaires sera adressée au premier contrôleur de la Trésorerie, qui, d'accord avec le premier auditeur de la Trésorerie, donnera par écrit, au département, leurs réflexions relatives aux propositions. Le droit de rejeter des propositions est réservé.

De bonnes sécurités seront requises afin de garantir l'accomplissement fidèle des conditions faites pour la fourniture des matériaux mentionnés ci-dessus.

R. J. WALKER,
Secrétaire de la Trésorerie.
7 déc—au 1er lundi de fév

LES SOUSSIGNÉS offrent à vendre en débarquement du navire Vistula, de Bordeaux, les marchandises suivantes :
34 caisses prunes sèches en paubans et boîtes de fantaisie,
30 barriques vin rouge pour familles,
20 do blanc do,
8 demi-pipes eau-de-vie,
50 mille capsules assorties pour bouteilles,
30 paniers bouteilles vides,
30 caisses abricots à l'eau-de-vie,
50 do prunes do,
60 do cerises do,
30 do poires
100 do fruits assortis,
80 do fruits conservés au jus,
50 do Guignolet,
3 do gelée de fruits, de 24 pots chaque,
3 do pâtés truffés,
2 do truffes en boîtes,
2 do cèpes à l'huile,
2 do fruits confits.
COURVOISIER & CO.,
21 déc Encoig. Royale et Orléans.

Grande variété d'objets nouveaux.

SANCAN & GENTY, successeurs de M. A. V. Roger, ci devant rue Royale, 112, ont l'honneur d'aviser sa nombreuse clientèle et le public en général, qu'ils ont transféré leur magasin rue de Chartres, No 91, encoignure Conti. Ils engagent respectueusement les Dames à venir visiter leur magasin, où l'on trouvera une très grande variété de jouets pour enfant et objets nouveaux de fantaisie, qu'ils viennent de recevoir de Paris. Ils tiennent aussi toute sorte de cheveux, tels que nattes, bandeaux, frisettes, &c.; un grand assortiment de parfumerie fine et une infinité d'autres objets nouveaux. 3 déc—1m

VINS—150 paniers vin de Champagne en grandes et demi bouteilles; 10 paniers vin de Champagne rosé; 25 caisses vin de Bourgogne, à vendre en débarquement du navire Tremont du Havre, par
COURVOISIER & CO.,
21déc Encoig. Royale et Orléans.

KIRSCH—6 barils kirsch en débarquement du navire Tremont du Havre, à vendre par
COURVOISIER & CO.,
21 déc Encoig. Royale et Orléans.

CAFÉ RIO.—Le chargement du brick Delphos, consistant en très beau café, est offert en vente en lots à la convenance des acheteurs, s'adresser à
J. W. STANTON & Co,
21déc Encoignure Magasin et Lafayette.

CHAMPAGNE de la couronne—200 paniers marque de la couronne, en déchargement du navire Tremont, du Havre, à vendre par
1r dec RAYMOND CAHUZAC, V-Levée.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Clinton, de Bordeaux :
400 caisses de 12 bouteilles vin rouge St Julien.
30 do 12 do vin blanc H.-Sauterne.
15 do 24 1/2 btles do do.
V. MAIGNAN,
16déc 87, St Louis.

PIANOS EN FER
D'UN GENRE NOUVEAU,
DE
ERARD ET PLEYEL.

PIANOS A QUEUE, GRAND MODÈLE, A SEPT OCTAVES ET A DOUBLE ÉCHAPPEMENT, FABRIQUÉS PAR ERARD.

PIANOS A QUEUE, GRAND FORMAT, A SEPT OCTAVES DE PLEYEL.

AUSSI :—*Pianos droits, grand patron, corde oblique, d'ERARD.*

CES instruments ont reçu des perfectionnemens qui leur donnent une puissance et une énergie de son qui joint lieu à la rondeur et à la suavité qui les distinguent, et que beaucoup de gens ont le bon goût de préférer aux sons qui ne sont que stridents.

Messieurs les artistes et amateurs sont particulièrement invités à venir en juger chez le soussigné,
A. PERIER,
292, rue Royale, entre St-Philippe et Ursulines.

NOTA—Prix réduits—On trouvera aussi un piano à queue venant de Paris, auquel le marchand a adopté un système en fer de son invention. Cette invention est d'autant plus remarquable qu'elle augmente la beauté et la qualité du son et donne une grande force à l'instrument. Ce Piano sera vendu à un prix très modéré, ainsi que des Pianos de tout genre, à vendre bien au dessous des prix ordinaires. 30 nov—3m

J. FAIVRE
& J. D. ALLOVON,

depuis connus par L'INVENTION DE LEUR SYSTÈME EN LES PERFECTIONNÉ incontestablement supérieur à tout ce qu'il y a eu de fait jusqu'à ce jour, et que leurs concurrents eux mêmes ne peuvent désavouer, informent le public qu'ils ont en ce moment un très beau choix de pianos de tout genre qu'il sont à même de donner à des prix inférieurs à ceux de tous les établissements de cette ville.

Leur sieur Allovon étant allé dernièrement en France pour augmenter leur fabrique de Paris déjà très considérable, mais que le grand débit avait rendu insuffisante, fait qu'ils peuvent maintenant offrir à leurs nombreux clients un magnifique choix de PIANOS A QUEUE A SEPT OCTAVES, CARRÉS ET DROITS également A SEPT OCTAVES SYSTÈME EN FER de leur fabrique avec lesquels aucun piano ne peut lutter avec avantage comme solidité et tenue d'accord.

Plusieurs facteurs de France ont voulu par les conseils et la soi-disante expérience des marchands de cette ville se rapprocher de cet excellent système en fer qui a été si bien apprécié par la population louisianaise et que, ces messieurs l'espèrent, saura faire la différence énorme qui existe entre leurs pianos et ceux que l'on importe.

Outre le choix varié de pianos de la fabrique de ces messieurs l'on trouvera constamment d'excellents pianos, d'ERARD et de PLEYEL, semblables au soi-disant système en fer des autres marchands.

On trouvera également à louer un grand choix de pianos de tous prix.

RUE CONTI NO 44, ENTRE CHARTRES ET ROYALE.
25 nov

PIANOS.

GAUDIN, facteur de pianos, vient de recevoir de Paris un assortiment de magnifiques pianos de la fabrique de Kriegelstein, facteur du roi et fournisseur du mobilier de la couronne. M. Kriegelstein a obtenu en 1844 une médaille d'or décernée par le grand jury des arts et métiers. Gaudin, pendant un séjour de 10 années consécutives à la Nouvelle-Orléans ayant étudié les causes du dérangement qu'éprouvent les pianos de ce pays, a transmis ses observations à M. Kriegelstein qui les a utilisés à profit. Pour prévenir d'une manière efficace ce dérangement, il emploie un sommier en fer qui prend toute la hauteur de l'instrument et sur lequel viennent s'agrafer toutes les cordes, ce qui lui donne une solidité à toute épreuve. En outre, il n'a rien négligé pour la beauté du son et celle du meuble. Ce sont de magnifiques pianos à 3 cordes, 6 octaves 3/4, enfin 82 notes.

Gaudin garantit ces pianos pour un an et si, pendant ce temps, il arrive soit à la mécanique soit au piano quelqu'accident qui puisse être attribué à un défaut de fabrication, il s'engage à le reprendre et à résilier le marché. Il prie les dames et messieurs de lui faire l'honneur d'aller visiter ses pianos, No. 135, rue Royale, entre St Louis et Toulouse. Il répare et accorde les pianos et fait des échanges.
24 nov—3m

Marchandises Nouvelles
Au Magasin de Grande Variété.
TATOUT FRÈRES,

REÇOIVENT par les arrivages de France, d'Angleterre, d'Allemagne et du Nord, un grand assortiment de marchandises, qui méritent l'attention des marchands de la ville ainsi que ceux de la campagne.

Grand choix de bas pour dames, blancs, bleus, écrus et gris mêlé; do pour enfants et fillettes, blancs et gris mêlés, assortis de Nos.; chaussons pour enfants, écrus, gris et couleurs de fantaisie; chaussons pour hommes, en coton, gris, écrus, blancs, bleus, do en laine; bonnets de coton blanc, pour hommes et pour femmes; jupes de coton tricotées; do caleçons et camisoles; gants de coton, laine, soie et autres; bretelles, diverses qualités; galons français et allemands, assortis Nos.; lacets pour corsets, soies, fil-velles et en coton; do pour souliers et bottines; grand choix de fil par livres, Marshal et autres marques, blanc, bleu, noir, écru, gris et autres, assortis de Nos; fil glacé, extra-fin, Nos. assortis; dépôt de fil Alexander en bobines; papier à écrire fin, foolscap et ordinaire; do à lettres, qualités diverses; encre bleue et noire, irréquable; plumes d'acier et autres, crayons, &c.; porte-crayons de tous genres; couteaux de table et autres; tirebouchons, divers modèles; aiguilles Warrin et autres marques; hameçons assortis de Nos; trompes allemandes, assortis de Nos.; anneaux de cuivre pour rideaux; ciseaux sur cartes et autres converts en métal, fin et superfin; do en fer battu; rasoirs et cuirs à rasoirs; miroirs français, ronds et autres modèles; peignes démêloir, do fin, façon buffle et en corne; do fine et extra fins, en ivoire, do de poche, divers modèles nouveaux; brosses à cheveux, à habits, à barbe et à peignes; do à dents et à ongles.

Grand choix de parfumeries, savons fins et autres; do pommades, extraits, essences et huiles diverses; poudre de riz et [illegible]; vaisseaux sur bois et sur [illegible] [illegible]

Ils ont constamment en magasin, un grand assortiment d'autres articles, qu'ils offrent à vendre à des prix très modérés.

TATOUT FRÈRES,
30 déc No. 101, rue de Chartres, enc. Toulouse.

J. [illegible] HAYMAN & Co., [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible] TATION, [illegible]
PAR N. VIGNIÉ, [illegible]

L[illegible] [illegible] la ville. [illegible] d'arpents de face [illegible] à la ligne supérieure par les terres appartenant à la succession Dedrich, et s'est éloignée du Lac Pontchartrain que d'environ 28 arpents; les améliorations consistent en une maison de maître de cinquante pieds de face, divisée en sept appartements, avec galerie devant et derrière; deux bâtisses de cinquante pieds de face avec double galerie, divisées chacune en quatre chambres à feu servant de logement aux esclaves; une bâtisse de quarante pieds de face avec double galerie servant de magasin; une écurie de cent pieds de long avec galerie, pouvant contenir cinquante têtes d'animaux, une remise, deux poulaillers, pigeonniers bien garnis, &c. Tous ces édifices sont presque neufs et sont tous bâtis sur sol et élevés de terre sur des en briques, la cour est très grande, entourée en pieux debout et garnie de beaux pacaniers; il y a dessus un parterre, un verger d'environ huit cents arbres choisis et environ quarante cinq arpents de terre cultivée en jardin; le tout bien égoutté, tout labouré et en pleine culture; il y a aussi cinq arpents de cannes à sucre.

L'acquéreur pourra acheter à bas prix, les animaux, charrettes, instruments aratoires, &c., de produit de ladite propriété.

Conditions.—Un tiers comptant, la balance payable à un et deux ans, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale sur la propriété. En cas de non paiement à échéance, lesdits billets porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement, et ce, comme clause pénale seulement.

L'acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire public. 5 jan—25

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu le samedi 22 janvier 1848, à midi précis, à la Bourse St-Louis :

UNE BELLE PROPRIÉTÉ située dans le faubourg Tremé (Première Municipalité) Cette propriété fesant face à l'Esplanade et à la rue du Quartier, entre les rues Tremé et Plauche, mesure de face sur les deux côtés 43 pieds américain, sur une profondeur entre lignes parallèles de 904 pieds 6 pouces 4 lignes, et consiste en un beau corps de bâtiment, élevé de deux étages. Le premier se composant d'un salon communiquant avec la salle à manger, au moyen d'une porte à coulisse, deux cheminées en marbre dans l'intérieur, un petit office, escalier et galerie au pourtour.

Le deuxième étage consiste en deux pièces à feu, deux cabinets et galeries comme le bas.

D'un bâtiment de cuisine, élevé à deux étages, distribué de chacun deux pièces.

D'un autre bâtiment, élevé d'un étage, formant deux pièces et deux cabinets d'aisance, d'un lavoir à la suite, puits, cave, cour entièrement briquetée,

D'un jardin parfaitement distribué et planté de rosiers de choix, arbres fruitiers, &c.

Toutes ces bâtisses sont entièrement neuves, et parfaitement conformes au plan dressé par E. Surgi, ingénieur.

Le plan est exposé à la Bourse St-Louis.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et portant hypothèque spéciale sur la propriété.

L'acte de vente pardevant J. Lisbony, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

On peut visiter la propriété avant la vente, de midi à 3 heures. 3 janv—14

Vente à très longs termes de Propriétés de valeur au faubourg Tremé.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu le samedi 15 janvier 1848, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis,

6 beaux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont construites, situées à l'encoignure des rues Tremé et Chemin du Bayou, conformément au plan dressé par Surgi, le 15 novembre 1847, et maintenant déposé à la susdite Bourse.

Pour plus amples renseignements, se référer à l'avis publié dans l'Orléanais et aux affiches (hand bills).

Conditions—1/3 comptant et la balance à un crédit de 1, 2, 3 et 4 ans en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant Jh. Cuvillier, notaire public. 9déc—13t

AVIS est par le présent donné que Joseph E. Cucullu, ex-shérif de la paroisse St Bernard, s'est adressé à moi pour la cancellation des bons suivants, savoir :

1o—Un bon de mille piastres, souscrit par lui le 6 décembre 1844, comme shérif de la paroisse St Bernard, ayant pour sécurité Martial St-Germain et Louis Bernard.

2o—Un bon de mille piastres souscrit par lui le 15 juin 1846, comme shérif de la paroisse St-Bernard, ayant pour sécurité Martial St-Germain et Louis Bernard.

3o—Un bon de huit mille deux cents piastres souscrit par lui le 17 mai 1847, comme collecteur des taxes de l'année 1846, pour la dite paroisse St-Bernard, avant les personnes suivantes comme sécurités : Philip Villère pour cinq mille piastres, Martial St-Germain pour cinq cents piastres, B. Fleytas pour huit cent cinquante piastres et J. M. Cucullu pour huit cent cinquante piastres.

4o—Un bon de quatre mille huit cent cinquante piastres souscrit par lui le 4 janvier 1843 comme collecteur des taxes d'État de la paroisse St Bernard de l'année 1844, ayant pour sécurité Martial Germain et Louis Bernard.

5o—Un bon de cinq mille piastres souscrit par lui le 22 décembre 1845 comme collecteur des taxes de l'année 1845, ayant Martial St-Germain et Louis Bernard pour sécurités.

Le présent est pour avertir les personnes intéressées, de faire par écrit au bureau du secrétaire d'État à la Nouvelle Orléans, dans les quatre vingt dix jours suivant la dernière publication, les raisons qu'ils peuvent avoir pour que les dits bons ne soient pas cancellés.

Donné à la Nouvelle Orléans sous ma signature et le sceau de l'État, aujourd'hui 14 décembre 1847, soixante douzième année de l'Indépendance des États Unis.

Par le gouverneur, ISAAC JOHNSON.
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'État.
15déc—90

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL. — JANVIER 1848.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :

A.	
Ancelin Lutrope	Lavaud, Camille
B.	Lemoine, Charles
Bouvary, artiste	Loumet, Jean
Bonfilhon, Hypolite	Littée, Aurelia (Mlle)
Bossin, Adolphe	Lefebre, Émile et Adol[illegible]
Bertrand, Clarice Rene	M.
Bille, Cécile, femme E. Martin	Mangeot Joseph Jean
C.	P.
Courseaux Alphonse	Pottier (Vve)
Canals, Daniel	Pey, François
Cambus, François	Pain, Louis Clair
D.	R.
Dufour de Longueue	Radar, Mammert
Ducos Jean Pierre	Rapin, Lucien
Demée, Victor	Renaud
G.	Reasonleon, J. J.
Guerin, Jean Pierre	Remy, Remy
Gauchet, de l'Isle	Romanfort, Étienne
H.	S.
Holhl	Seigneurie, Adolphe Valentine
Hue, Amable	Steward, (Dme femme Paris)
Havet, Charles	Soncheray, Vve, née 1. Henn[illegible]
Henning, Chrysantus	T.
J.	
Jago, J. M.	Thouvin, Adolphe
Jurion,	Tisserant, Étienne
L.	V.
Lafon, Auguste	Vesque, Louis Eugène
Le Paulmier, Louis	Z.
Lepelleux, Mme	Zaunamette, Charles
Legendre, Louis	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après midi. 10 jan

Le Courrier est prié de copier.

Linge fait pour jeunes gens, pour jeunes garçons et pour enfants.

N. C. FOLGER, successeur de Folger et Blake, au coin des rues Douane et Vieille Levée, vient de recevoir par les derniers arrivages :

POUR JEUNES GENS.

Paletots et sacs ouatés de toutes couleurs ; habits et levites de toutes couleurs ; gilets ronds ; pantalons de casimir noir et de toutes couleurs ; gilets de dessous en cachemire et en velours très fins ; gilets de dessous en satin uni et broché pour bal ; chemises en toile et en coton avec devants et cols en toile ; manteaux en drap avec doublure en laine ; chaussons et bretelles.

POUR JEUNES GARÇONS.

Paletots en drap noir et en couleur ; do en tweeds noir et en couleurs ; do en satinet noir et en couleur ; gilets ronds noirs, bleus, verts, olives, etc. ; manteaux en drap noir et bleu ; pantalons de toutes qualités et couleurs ; gilets de dessous en soie, satin, drap et cachemire ; chemises en toile et en coton avec devants et cols en toile ; casquettes en soie et en drap ; bretelles, chaussons, etc.

POUR ENFANS.

Habillemens en drap bleu, noir, olive et dahlia ; gilets à la polka en drap bleu, noir, olive et dahlia ; pantalons en drap bleu, noir, olive et dahlia ; gilets à la polka en velours et soie fins ; casquettes et bonnets d'enfants ; chaussons et bretelles.

Un assortiment général de linge fait de toutes qualités pour hommes ; ainsi que linge, chapeaux et chaussures pour ateliers d'habitation.
23 déc

$100 de Récompense

SERONT données à celui qui logera dans une des geôles de l'État le mulâtre créole JEAN, âgé de 35 ans, taille de 5 pieds cinq pouces. Le dit mulâtre s'est absenté de l'habitation du soussigné, paroisse St Charles, le 20 août dernier. Marque particulière : — un bouquet de cheveux blancs au milieu de la tête.

Paroisse St Charles, 27 septembre 1847.

S'adresser à la Nouvelle Orléans chez J. & J. Tardos, 15, rue Conti,
28 sep— O. St. AMAND.

10 piastres de récompense.

PARTI marron du steamer "Courrier," il y a près de trois semaines, le nègre CATO, âgé d'environ trente ans, taille de 5 pieds 8 pouces. Cet esclave a le bout de l'oreille gauche fendu ; il ne parle qu'anglais et s'exprime très bien. Il a été acheté dernièrement de M. P. W. Johnson de la paroisse Plaquemines.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont requis de ne pas lui donner asile, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

La récompense ci dessus sera payée à quiconque logera le dit nègre dans l'une des geôles de l'État par AUG. LAROSE & Co,
22 déc 76 Vieille Levée.

$50 de récompense.

PARTIE marronne, la négresse nommée MARY ANN WELSH, âgée d'environ 32 ans, taille ordinaire, avec une cataracte sur l'un de ses yeux; elle marche en se dandinant, et parle anglais seulement.

On l'a vue rôder autour du marché Poydras. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la logera dans une des geôles, ou donnera des informations nécessaires pour la remettre en possession du propriétaire.

GEORGES BROWN,
29 déc— 57 et 59, rue de la Commune

$25 DE RÉCOMPENSE.

S'EST absenté de chez la soussignée depuis le 22 octobre dernier, le jeune griffe DORSIN, âgé de 22 ans ayant une légère cicatrice couvrant de l'œil sur le nez ; taille de 5 pieds 6 ou 8 pouces, parlant l'anglais et le français, bien connu en ville comme vendeur de légumes au marché de la Première Municipalité. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geôles de cet État. Et une récompense additionnelle de $25 sera donnée à celui qui pourra faire découvrir la personne qui lui donne asile.

Paroisse Jefferson, un peu au-dessus du faubourg Gretna.
8 déc Vve J. B. DEGRUY.

10 de Récompense.

PARTI marron de l'habitation Auguste Reggio, le 26 novembre, le nègre MACK, âgé d'environ 35 ans, taille 5 pieds 4 pouces, parlant français et anglais. Une récompense de $10 sera donnée à celui qui le logera dans une des geôles de la Nlle-Orléans.
31déc

MM. DOLBEAR et Frères, viennent d'ouvrir une classe d'écriture, au No. 28, rue de Chartres.

Cette classe, ainsi que celle du No. [illegible] Camp, sera ouverte toute l'année.

Les personnes, depuis 8 jusqu'à 80 ans, qui désirent [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible] Henry Pfeifer [illegible]

[illegible]

Succession de H. [illegible] Hemaker.

PAR THOMAS J. SPEAR, Encanteur,
47, rue des [illegible]

SAMEDI, 22 janvier il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, entre Natchez et Gravier, à midi, en détail et suivant l'ordre qui m'a été adressé par l'Honorable Cour du 4me District, sous la date du 17 décembre, les propriétés ci-dessous décrites :

1o Un lot de terre situé dans la ville de Carrollton, paroisse Jefferson, mesurant face à la rue Tralgame, 267 pieds, 304 pieds 2 pouces sur la rue Ceci-lia; 267 pieds 9 pouces sur la rue South Line.

2o Un certain lot de terre, situé dans Carrollton, paroisse de Jefferson, désigné par la lettre K sur un plan dressé par J. Pilie, le 25 novembre 1833, déposé comme plan No 20, sur le livre de plans de F. Grima, notaire public à la Nlle Orléans, et numéroté 310, sur le plan de Carrollton, borné par les rues Hamilton, Vingtième, Edmond et Rite, mesurant au pied américain environ 450 pieds face à la rue Hamilton, 347 pieds à la rue Vingtième; 120 pieds 8 pouces à la rue Edmond; et 165 pieds sur [illegible].

3o Les fractions de section [illegible] dans le town-lup vingt troisième ouest du [illegible] Mississippi, et range treize trois est, dans le District [illegible], sujettes à être vendues à la [illegible], contenant ensemble vingt deux 70 centièmes acres.

4o Six certains lots de terre, Nos [illegible] et 89, situés à la Passe Christiane, comté d'Harrison, état du Mississipi, chacun mesurant un demi arpent plus ou moins face sur le Golfe du Mexique.

Le No 11 mesurant en profondeur 30 arpents plus ou moins à la ligne sectionnelle de la section 15, et formant une part de l'îlet 22; le No 11 étant une portion de ladite section 22, et ayant 30 arpents 1/2 sur la même ligne du fond.

Le No 13 est une partie de la même section et a 30 arpents 3/4 de profondeur à la même ligne. Le No 76 est une partie de la section 21 et a 25 arpents de profondeur jusqu'à la ligne de section 16. Le No 77 est une partie de la même section et a 24 arpents de profondeur à la même ligne, les No 89 est une partie de la section No 20, et a 14 arpents 1/2 à la même ligne de fond, tous à la mesure anglaise, suivant un plan dressé par Szymanski, le 25 avril 1844, et déposé dans le bureau de Wm Y. Lewis, notaire public à la Nlle-Orléans.

5o Terre du Texas scrip Nos 922, 1023, 1051, 1028, ayant droit à 768 acres de terre, accordée par la compagnie dite Galveston Bay and Texas land company sous la date de New York, 16 octobre 1830, et situées près la rivière St Barnt-Jacinto.

Conditions—Comptant.

Actes de vente des propriétés 2, 3, 4, et 5, pardevant G. R. Stringer, notaire public. Propriété No 1, pardevant E. H. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'encanteur ci-dessus ou à A. C. Ainsworth, commissaire des terres du Texas et Mississipi. 23déc

Vente de biens-fonds à la Passe Christian.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves du comté de Harrison, État du Mississippi, les soussignés commissaires nommés par la dite Cour, offriront en vente publique, lundi, 14 février 1848, sur les lieux, à la Passe Christian, comté de Harrison, Mississippi, les trois lots de terre suivants, vendus à douze mois de crédit, savoir :

Lot No. Un situé à environ un mille Est du phare, fesant face au Golfe du Mexique, ayant une largeur de 6.0 pieds sur le Golfe plus ou moins, et s'étendant dans le fond, entre lignes parallèles 9 degrés 15 minutes Ouest de Nord, à la ligne de division d'un demi mille, courant Est et Ouest de la section No 19, Township No. du Range No. 12, O est. Lequel lot est borné au Sud par le Golfe du Mexique, à l'Est par les terres de feu Lucien Labranche, au Nord par le Pelican Grant, et à l'Ouest par les terres de Donat en Augustin, ce dernier lot ayant une maison et autres améliorations.

Lot No deux, adjacent au No. un à l'Est, et fesant face au Golfe du Mexique, ayant une largeur de 100 pieds, plus ou moins, sur le Golfe, et s'étendant dans le fond sur la même parallèle, et jusqu'au même point d'où est dessus décrit, borné au Sud par le Golfe du Mexique, à l'Est par les terres de Mme E. L. Brown, au Nord par le Pelican Grant, et à l'Ouest par les terres d'Edmond Fortier et feu Lucien Labranche.

Lot No. trois, fesant face au Golfe du Mexique, ayant une largeur de 100 pieds plus ou moins, sur le Golfe, s'étendant dans le fond sur la même parallèle et jusqu'au même point que les deux lots ci dessus décrits, borné au Sud par le Golfe du Mexique, à l'Est par les terres de Wm. G. Hewes, au Nord par le Pelican Grant, et à l'Ouest par les terres de Mme E. L. Brown.

La vente est ordonnée par l'honorable Cour des Preuves du comté de Harrison, afin d'effectuer un partage entre les héritiers de feu Lucien Labranche et Edmond Fortier.

La vente se fera sur les lieux, entre 4 heures A. M. et 4 heures P. M. Les acheteurs ou les acheteurs devront donner leurs billets avec sécurité comptant et à satisfaction, payables aux héritiers de feu Lucien Labranche et Edmond Fortier Sr., dans les parts qui leur respectivement dévolus par eux pour les trois lots de terre ci-dessus décrits.

E. P. FOURNIQUET,
WM. G. HEWES, } Commissaires.
JOHN BRILL,
29 déc—M1 p e

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Première Cour de District de la Nouvelle Orléans.—Je, Alfred Rousseau, greffier de la Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, certifie que le six décembre mil huit cent quarante sept, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire de Madame Marie Felicie Bernard épouse de Jean Duboy contre son mari, dans les termes suivants, savoir : La Cour considérant le témoignage introduit en la loi, il est en conséquence ordonné, adjugé et décrété que la demanderesse Marie Félicie Bernard, épouse de Jean Duboy, soit séparée de biens de son dit mari, et qu'elle ait jugement contre le défendeur la dite somme de quatre cents piastres, [illegible] — Jugement rendu le 6 décembre 1847, et signé le 11 décembre 1847.

(Signé) JOHN McHENRY, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la même Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le quinze décembre de l'année mil huit cent quarante sept et la soixante douzième de l'Indépendance des États Unis.

[L. S.] (Signé) ALF. ROUSSEAU,
14 déc—3-n30 Greffier.

DANSE.
MADAME ANGELINA

PREMIÈRE professeur de la salle de danse renommée de M. CELLARIUS, de Paris, qui a acquis par son beau méthode de Paris une réputation extraordinaire, qu'elle a continuée à New York pendant le temps qu'elle y a professé, vient d'ouvrir à la Nouvelle-Orléans une SALLE DE DANSE, au No. 124, rue Royale, vis-à-vis l'Hôtel St-Louis, où elle enseignera en peu de leçons,

La Polka, la nouvelle Mazurka,
La Nouvelle Polka Mazurka Russe,
Les Valses de Cellarius, Redowa et valses à 2, 3 et 4 temps.

Mme Angelina donnera des leçons dans les pensionnats, ou fera des cours dans les maisons particulières pour des classes de 5 ou 6 élèves, à des prix modérés. Elle donnera aussi des leçons particulières dans sa salle. [illegible]

Le grand nombre d'élèves qui se sont présentés chez elle, avant la publication dans les journaux, lui est une garantie que l'excellence de sa méthode lui a acquis une juste réputation. 6 jan

DANSE ET VALSE.

M. ST MAUR STUART, de New York, a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle Orléans et Lafayette, qu'il se propose de donner des leçons de danse, en tous genres. Il enseigne les pas les plus en vogue à Paris, avec les modifications nécessaires pour le salon et la petite soirée. Les jeunes élèves, après un cours élémentaire de douze leçons de danse, de valse à deux ou trois temps, pourront apprendre la Cachucha, Cracovienne, Zapateado, Double Noir, Varsovienne, Mazurka, Pas Styrien, Écossaise, Polka Bohémienne, Valse à deux et à cinq temps, Redowa, Quadrilles nouveaux, &c.

Salle de Terpsichore Lafayette,

Rue Rousseau, entre les rues Philippe et Seraparu.

Afin d'arranger les familles qui habitent Lafayette, M. Stua t a ouvert une classe dans sa salle neuve et magnifique, où il donnera des leçons de danse et de valse, &c &c. Les leçons auront lieu les mardis et jeudis de 3 à 6 heures P. M. pour dames et enfants.

Les leçons pour les Messieurs auront lieu le même soir, de 7 à 10 heures, la première leçon aura lieu jeudi 20 courant. Pour conditions et plus amples informations, s'adresser à l'Académie, 95, rue St Charles, à la Nouvelle Orléans, ou à la Salle de Terpsichore, les jours de leçons.

On enseigne la valse en quelques leçons.
12 jan—6m

ÉCOLE DE DANSE
TENUE PAR
M. & Mme HAZARD.
Rue St Charles, vis à vis la Place Lafayette, entre les rues Girod & Hevia.

M. HAZARD, professeur de Danse, de Paris, et Mme HAZARD, ont l'honneur d'annoncer respectueusement aux Dames et aux Messieurs de la Nlle-Orléans, qu'ils feront l'ouverture de leur ÉCOLE DE DANSE, le quinze novembre courant, et les jours suivants.

Les classes auront lieu les lundi, mercredi et vendredi, de 3 à 6 heures pour les jeunes demoiselles et les enfants ; de 7 à 10 heures pour les messieurs. Les leçons particulières prendront chaque jour, de 8 à 11 heures du matin.

M. & Mme HAZARD se proposent aussi de donner des leçons dans les familles et dans les Pensionnats.

Les Dames qui préfèrent prendre leçon d'une Dame, Mme HAZARD se chargera de cette partie.

En cas des Danses et Valses nouvelles, toutes les genres de Danses qui sont de mode seront l'objet spécial de l'enseignement, et toutes les Danses de fantaisie recevront les soins de M. et Mme HAZARD toutes les fois qu'on le requerra.

D'après les conseils d'un grand nombre de familles qui ne désirent pas envoyer leurs enfans aux écoles de Danse tenues dans les salles publiques, M. HAZARD a fait construire à ses frais une maison vaste et spacieuse avec une belle salle de bal qui sera réservée exclusivement à ses Élèves et à leurs parents.

M. HAZARD étant natif de Paris, et ayant des rapports suivis avec les Professeurs distingués de la capitale, tels que MM. Cellarius, Corali, Coulon, &c, il sera toujours à même de se procurer, dans le plus bref délai, toutes les nouveautés et changements qui ont lieu dans les salons en Europe.

Pour les conditions, s'adresser à M. HAZARD, comme ci-dessus.

Nouvelle-Orléans, le 1er novembre 1847.
11 nov—3m

DANSE ET ÉTIQUETTE.

Mr. CLISBY, de retour en ville, annonce aux chefs de famille qu'il commencera ses leçons le ler novembre prochain dans sa salle rue Carondelet, No 8, entre les rues Canal et de la Commune. Il y enseignera les danses les plus fashionables, la contredanse, la valse, la polka, la valse redowa, et la valse à deux temps, telles qu'elles sont enseignées à Paris. Il se flatte que les Élèves qu'il pourra former trouveront que ses leçons auront développé chez eux la grâce et l'élégance du maintien.

Dans le désir d'être agréable aux dames dont les familles résident dans le voisinage de Lafayette et à leur requête, M. Clisby a ouvert une Académie de danse, à l'encoignure des rues Melpomène et Prytanée, où il donnera des leçons les mardis et samedis, de 4 heures du soir jusqu'à la nuit.

M. CLISBY a l'honneur d'annoncer aux Messieurs de cette ville qu'il ouvrira pour eux un cours de danse, de 7 heures du soir jusqu'à 10 heures, destiné surtout à ceux qui désirent apprendre en peu de temps. La valse et la contredanse y seront enseignées dans l'espace d'un mois et ses élèves auront acquis le grand art et la [illegible] grâce et aisance. M. Clisby [illegible] à l'appui de ce qu'il avance, le témoignage d'une foule de jeunes gens qui l'ont honoré de leur patronage l'hiver dernier.

M. CLISBY prévient et guérit les estropiés—[illegible] 27oct—6m

Établissement de blanchissage de Madame BURTON.

Mme. BURTON vient d'arriver de New York avec un magnifique assortiment [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Vente [illegible] sans réserve.
PAR BYRNE & HYDE.

JEUDI, 13 [illegible] [illegible] vins, huiles, [illegible] chaussures, soieries, [illegible] carrés, pêchers.

Conditions : Au dessus de 100 [illegible] papier à satisfaction. 12 jan—t

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu jeudi le 13 janvier 1848, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis :

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, 1ère Municipalité, désigné par le No 5 de l'îlet No 47, renfermé par les rues Dusbigny, Conti, Bienville et Claiborne, mesurant 25 pieds et 6 lignes de face à la Promenade Claiborne, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construites, consistant en une maison à étage, bâtie à environ 15 pieds de la banquette, divisée en quatre appartements, cour, bains, cuisine de 2 appartements, puits, cuve, latrines, etc., etc., le tout en bois et en bon ordre, [illegible] Allou d'Hemecourt, arpenteur, daté du 5 janvier 1848, lequel plan est maintenant déposé à la susdite Bourse.

Conditions :—Moitié comptant, balance à un an de crédit, en un billet endossé à satisfaction, garanti par hypothèque. 11 jan

Domestiques de maison de valeur.

PAR BEARD, CALHOUN & Co.
P. E. LAYAT, Encanteur.

VENDREDI, 14 courant, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, les bons domestiques de maison ci-après :

CORNELIA, âgée de 17 ans, mulâtresse, bonne couturière d'habitation, servante de maison et femme de chambre.

TOM, âgé de 15 ans, intelligent domestique de maison.

JUDY, de 19 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant de 15 mois.

NANCY, de 21 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

MARY, de 23 ans, excellente domestique de maison, avec ses deux enfants, âgés de 3 et 7 ans.

HENRY, de 16 ans, laboureur.

Les esclaves ci-dessus sont pleinement garantis contre les vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Comptant.

Il sera aussi vendu 15 esclaves, hommes et femmes, la description de chaque esclave sera donnée à la vente; on pourra les voir avant la vente.

Actes de ventes pardevant J. R. Beard, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 10jan

Lots des meilleures terres de la Louisiane, à vendre sans réserve.

PAR BEARD, CALHOUN & CO.
P. E. LAYAT, encanteur.

JEUDI 17 février 1848, il sera vendu à l'encan à l'Arcade de Banks et sans réserve, les lots de terre ci-dessous décrits, et situés dans les paroisses d'Iberville, Pointe Coupée, Ouest-Baton Rouge, Plaquemines et convenables pour la culture de la canne à sucre, et du coton : La vente commencera à midi :

Terres à Iberville.

No Cert.	Sect.	Town.	Range.	No Acres.
[illegible]	lots 2&3,	93	7	9	[illegible]
[illegible]	N W qr.	93	7	9	[illegible]
[illegible]	[illegible]				[illegible]

[illegible]

Terres à la Pointe-Coupée.

[illegible]

Terres à Ouest-Baton-Rouge.

[illegible]

Terres à Plaquemines.

[illegible]

Terres à Terrebonne.

No. Cert.	Sect.	Town.	Range.	No. Acres
9906	7		8 W 11	[illegible]

Terres à l'Assomption.

No. Cert.	Sect.	Town.	Range.	No. Acres
1197	N W qu.	53	15	15	[illegible]

Terres dans la paroisse de Livingston.

No. Cert.	Sect.	Town.	Range.	No. Acres
342	lots 1,3,4,5,6	36	8 S.	5 E.	[illegible]
343	N W qr. de	32	8 S.	5 E.	[illegible]
344	N W qr. de	29	8 S.	5 E.	[illegible]
345	lots 1, 2, 3	30	8 S.	5 E.	[illegible]

* Ces trois certificats seront vendus pour le compte et risques de H. Dozier, qui n'a pas rempli les conditions de la vente qui lui avait été faite le 17 février 1847.

† Ces trois certificats seront vendus pour le compte et risques de Taglialero, qui n'a pas rempli les conditions de la vente qui lui avait été faite le 17 février 1847.

CONDITIONS DE LA VENTE—Un quart comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans, sur billets endossés à satisfaction, payables à la banque de la Louisiane, à la Nouvelle Orléans, portant intérêt à raison de six pour cent par an, du jour de la vente, et huit pour cent par an, jusqu'à paiement final, en cas de non paiement à échéance, et garantis par hypothèque sur les propriétés.

Les titres des États-Unis ont été délivrés pour toutes les terres ci-dessus offertes en vente, et seront remis à l'acheteur avec titres de quittance du vendeur. Les acheteurs prendront eux-mêmes possession à leurs propres frais.

Les actes de vente seront passés pardevant J. R. Beard, aux frais des acquéreurs. Le comptant devra être payé, entre les mains du notaire dans les quarante-huit heures suivant la vente.

Les plans de ces diverses propriétés sont exposés au bureau de MM. Beard, Calhoun & Co., à l'Arcade de Banks. 10 jan—

BLANC de baleine—300 caisses New Bedford, grandeurs assorties, à vendre par
J. W. STANTON,
31 déc Encoig. Magasin et Lafayette.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Alesto venant du Havre, les articles suivants :

Bas coton, gris et couleurs, assortis pour femmes et filles,
Bas Bimolie, diverses qualités,
Mouchoirs batiste de toutes qualités,
Gants coton mi-doigts,
Ombrelles grandes nouveautés,
Cols mousselines brodés, garnis et montés,
Corsets de tous les genres,
Parapluies soie noire et couleurs,
Peignes buffle, imitation buffle et corne,
Bonnets de soie noire,
Bas coton blancs, pour femmes,
Gants fil, mitaines do,
Bretelles soie, nouveauté,
Do gilets, double pattes, bouclées dans le [illegible],
Voilettes noires et blanches,
Bracelets, boutons et chaînes, articles nouveauté,
Pommade, pots porcelaine et pots de verre,
Huile et extraits divers, boutons de nacre et boutons divers.

En outre un assortiment très varié de bouquets d'autres articles, un assortiment de vins, liqueurs, kirsch, cognac, madère, fruits à l'eau-de-vie, &c., ainsi que les médicaments et ouvrages pour suivre la méthode de F. V. Raspail;
F. & J. LACOSTE,
4 jan 105, rue Royale, entre Conti et St Louis.

COGNAC—Ayant droit au draw-back :
20 barils cognac, 4me preuve, [illegible];
10 do do 2me do ? do
A vendre par J. F. BERCHER & Co.,
19 oct 54, Vieille Levée.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement des navires Tulma et Ocean, venant de Bordeaux :
300 barriques vin rouge,
200 demi-barriques et barils vin blanc,
1015 caisses vin rouge,
30 caisses fruits à l'eau-de-vie,
10 quarts de pipe cognac Champagne.
[illegible]

VENTES DE CE JOUR.

PAR HY[illegible]

[illegible] AUJOURD'HUI, [illegible] marchandises sèches, toiles [illegible] flanelles.

[illegible] Chapeaux et [illegible] À MIDI. Girofle, tabac, café, bœuf, lard, savon, amidon [illegible]

[illegible] Jours réguliers de ventes, lundis, mercredis et vendredis. 12jan

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mercredi, 12 du courant, à 10 heures, à mon magasin d'encan, rue Conti, No 20
1 caisse de souliers et bottines pour dames. 10

Chandelles, Eau de Vin-Vins.

PAR J. B. BLACHE & Co,
Encanteurs.

IL sera vendu aujourd'hui, 12 du courant, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, No. 20, rue de la Vieille Levée, pour clore différentes factures :

20 demi pipes eau de vie, 4me preuve,
5 do vin d'Alicante,
10 quarts pipes vin de Madère,
50 caisses tabac à chiquer de la Virginie;
100 do chandelles suif de baleine;
300 do vin rouge de, &c. 11jan

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le mercredi, 12 janvier 1848, à midi, à l'Arcade de Banks :

Un lot de terre situé dans la Seconde Municipalité, rue Baronne, entre les rues Julia et Girod, mesurant, au pied américain, 47 pieds 11 pouces 5/8 de face à la rue Baronne, sur une profondeur de 150 pieds 10 pouces 4/8 : ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Quatre lots de terre situés dans la ville de Lafayette, faubourg Livaudais, désignés par les Nos. 1 à 4, d'après un plan dressé le 30 novembre 1846, par J. N. de Pouilly, compris entre les rues Laurel, Jersey, Septième et Sixième; les dits lots de terre ayant au pied américain, savoir :

Les lots Nos. 1 et 2, contigus et attenant à la ligne du fond, les lots Nos. 3 et 4, 33 pieds 3 pouces de face à la rue Septième, sur une profondeur de 125 pieds.

Et les Nos 3 et 4, contigus, 34 pieds 3 pouces de face à la rue Sixième, sur une profondeur de 125 pieds.

Conditions : Un tiers comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets qui ne seront pas payés à l'échéance, porteront intérêt au taux de huit pour cent par an. 10 jan—3

HABILLEMENTS! HABILLEMENTS,
Sans Réserve.

PAR MORPHY & NEVIUS,
Wm P. SCOTT, Encanteur.

MERCREDI 12 courant, il sera vendu à l'encan, rue du Canal No 9, pour clôture d'affaires, un stock complet de belles marchandises de saison, se composant de redingotes, habits, pardessus, paletots, jaquettes rondes et sombre, gilets, pantalons, chemises de peau, caleçons, gilets de laine.

Les marchands de la ville et de la campagne trouveront de leur intérêt d'assister à cette vente. Les marchandises pourront être examinées. 10jan

PAR P. E. TRICOU.
Succession de Jean Laurelle.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 8 décembre 1847, il sera vendu le mercredi 12 janvier 1848, à midi, à l'Arcade de Banks, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la succession de Jean Laurelle, savoir :

1o Trois lots de terre situés dans la seconde Municipalité, désignés par les Nos 1, 2 et 3, d'après un plan dressé le 4 décembre 1847, par J. A. de Pouilly, les dits lots ayant, mesure américaine, savoir :

Le lot No. 1, formant l'encoignure des rues Girod et Philippa, 31 pieds 11 pouces 5/8 de face à la rue Girod, sur une profondeur de 67 pieds 10 pouces 5/8 d'un côté, et 67 pieds 10 pouces 5/8 de l'autre et face à la rue Philippa.

Le lot No 2, attenant au précédent, 31 pieds 11 pouces 5/8 de face à la rue Girod, entre Philippa et Baronne, sur une profondeur de 67 pieds 10 pouces 5/8 d'un côté, et 67 pieds 10 pouces 5/8 de l'autre : ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le lot No 3, 40 pieds de face à la rue Philippa, entre Girod et Julia sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 5/8 d'un côté, 63 pieds 11 pouces 5/8 de l'autre, et 40 pieds dans le fond; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o Quatre lots de terre situés dans la seconde Municipalité, désignés par les Nos 4, 5, 6 et 7, d'après le même plan ci-dessus décrit; les dits lots de terre ayant, mesure américaine, savoir :

Le lot No 4, formant l'encoignure des rues Girod et Philippa, mesure 31 pieds 11 pouces 5/8 face à la rue Philippa, sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces d'un côté, 95 pieds 11 pouces de l'autre et 31 pieds 11 pouces 5/8 dans le fond; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le lot No 5, attenant au précédent, mesure 31 pieds 11 pouces 5/8 de face à la rue Philippa, entre les rues Girod et Hevia, sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces d'un côté, 95 pieds 11 pouces de l'autre et 31 pieds 11 pouces 5/8 dans le fond; ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Le lot No. 6, mesure 22 pieds 5/8 de face à la rue du Cirque, entre Girod et Hevia, sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces d'un côté, 95 pieds 11 pouces de l'autre et 26 pieds 5/8 dans le fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le lot 7, attenant au précédent, mesure 30 pieds 11 pouces 5/8 de face à la rue du Cirque, entre les rues Girod et Hevia, sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces d'un côté, 95 pieds 11 pouces de l'autre, et 30 pieds 11 pouces 5/8 dans le fond.

3o. 3 lots de terre situés dans la seconde municipalité, désignés par les Nos. 1, 2 et 3, d'après un plan dressé le 4 décembre 1847, par J. N. de Pouilly; lesdits lots ayant, au pied américain, savoir :

Le lot No 1, formant l'encoignure des rues Julie et Baronne, 31 pieds 11 pouces 5/8 de face à la rue Julie, 47 pieds 8 pouces 5/8 de face à la rue Baronne, [illegible] ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le lot No. 2, attenant au précédent, mesure 31 pieds 11 pouces 5/8 de face à la rue Julie, entre la Baronne et Carondelet, sur une profondeur de 87 pieds 10 pouces 5/8 d'un côté, et 87 pieds 10 pouces 5/8 de l'autre : ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Le lot No. 3, mesure 40 pieds de face à la rue Baronne, entre Julie et Girod, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 5/8 d'un côté, 63 pieds 11 pouces 5/8 de l'autre, et 40 pieds dans le fond.

4o. Deux lots de terre situés dans la même municipalité, désignés par les Nos 1 et 2, d'après un plan dressé le 6 décembre 1847, par J. N. de Pouilly; les dits lots de terre ayant, au pied américain, savoir :

Le lot No. 1, formant l'encoignure des rues Hevia et Baronne, mesure 44 pieds 7 pouces 4/8 face à la rue Baronne, sur une profondeur d'environ 60 pieds, et face à la rue Hevia, et environ 25 pieds 3 pouces dans le fond, ensemble le No 4, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le lot No 2 mesure environ 63 pieds 10 pouces 1/8 de face à la rue Hevia, sur une profondeur d'environ 37 pieds 3 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 3, et 30 pieds 11 pouces 5/8 de profondeur sur la ligne inférieure, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

5o PLAISANCE, négresse, âgée d'environ 40 ans, un peu cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison.

Conditions—Pour les propriétés foncières, un tiers comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois, et pour l'esclave un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets qui ne seront pas payés à échéance, porteront intérêt au taux de 8 p. cent par an.

Les actes de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 9déc

VENTES A L'ENCAN.

Pour clôture d'affaires.
Navire à vapeur FLORIDE (Propeller).

PAR BEARD, CALHOUN & Co.
P. E. LAYAT, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan samedi, 15 courant, à midi, à l'Arcade de Banks, et pour clore une affaire,

Le navire à vapeur solide et bon marcheur FLORIDA, du port de 300 tonneaux, bâti en octobre 1844 à Bennington Conn., ayant 115 pieds de long, sur 23 pieds de large et 8 pieds 6 pouces de cale, construit en bois de chêne, doublé et chevillé en cuivre en 1846. Ce navire est bon marcheur, et sous voiles il est égal au meilleur navire marchand, il se comporte bien à la mer, ses bouilloires ont été faites au mois de mars dernier aux forges de Novelty, ainsi que ses deux machines, qui sont de la force de 60 chevaux chaque; sa capacité excède celle des autres navires du même tonnage.

On peut aller l'inspecter de l'autre bord du fleuve avant le jour de la vente et l'inventaire peut être vu, au bureau des encanteurs.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 3, 5 et 7 mois, en billets portant 8 pour 0/0 d'intérêt et endossés à la satisfaction des vendeurs, qui se réservent le droit de les faire faire par compte, à leur convenance. Le bateau devra être assuré pour le montant payable à terme, et la police transférée au vendeur jusqu'à parfait paiement final.

Acte de vente pardevant J. R. Beard, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 11jan

VENTE DE COMMERCE
De vins, liqueurs, eau-de-vie, fruits et cigares de choix.

PAR CARMAN & CHRISTY, Encanteurs.

SAMEDI 15 courant, à 10 heures, il sera vendu à leur magasin d'encan, No. 60, rue des Magasins, un assortiment complet de vins de choix, liqueurs, eau de vie, fruits, conserves et cigares, se composant en partie, de vieux vins fins de Madère, Xérès en 1/4, 1/4, 1/8 et pipes entières et en bottes, vin supérieur de Bordeaux et de Marseille, en barriques et en caisses, vieux vin de Bourgogne en et vin de Porto, des docks de Londres et des plus célèbres marques, vins de champagne des meilleurs crus, genièvre de Hollande, rhum de la Jamaïque, vieux whiskey d'Écosse, d'Irlande, de Bourbon et de Monongahela, fruits à l'eau de vie, do au jus, ainsi qu'un grand assortiment de cigares de la Havane. Les catalogues seront prêts le jour de la vente. Les personnes désirant envoyer des marchandises à vendre, sont requises de le faire le plus tôt possible, car nulle marchandise ne sera reçue pour cette vente après le 14 courant.

Conditions, à la vente. 6 jan

Succession de Virginie Folse.

PAR BEARD, CALHOUN & Co,
P E. LAYAT, Encanteur.

JEUDI, 13 janvier 1848, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, par ordre de l'hon. Troisième Cour de District Judiciaire, en date du 6 décembre 1847, une certaine négresse nommée CATHERINE, de 24 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, exempte des vices et maladies prévues par la loi. Elle appartient à la succession susdite.

Conditions—comptant.

L'acte de vente pardevant D. Clark, notaire public, à Lafayette, 14 déc—[illegible]

Nègres! Nègres!

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre, à son Ancien établissement, rue Moreau, No 36, 3e Municipalité, le plus grand et le plus beau lot de nègres qui ait été importé jusqu'à ce jour. Les personnes désirant acheter sont invitées à visiter son établissement.

Pendant la saison, de nouveaux lots seront reçus régulièrement de la Virginie.
[illegible] Wm F. TALBOT.

CACAO—30 sacs Guayaquil, à vendre par
[illegible] B. [illegible], 27, Commune.

CAFÉ DE RIO—4500 sacs vert prime, à vendre par J. W. STANTON,
31 déc Encoig. Magasin et Lafayette.

HUILE de baleine—3000 gallons épurée, à vendre par J. W. STANTON,
31 déc Encoig. Magasin et Lafayette.

CAFÉ de la Havane en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
4 jan 36, Vieille Levée.

Mouchoirs de soie et de coton.

2 Caisses mouchoirs imprimés; 2 do de Romal.
1 do de rouge faire et coton; 2 do de Madras et Victoria.
2 do do indépendance, venant d'arriver et à vendre par McDOWELL & PECK,
27 déc [illegible] rue Gravier

TOILES—10 caisses 7/8 et 4/4 toiles françaises, [illegible]
McDOWELL & PECK,
31 déc [illegible], rue Gravier

EN débarquement du navire Lorena, venant de Bordeaux [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

D'ORDRE et pour l'intérêt de qui de droit [illegible] [illegible]

Couturière, Blanchisseuse et Repasseuse Créole.

PAR BEARD, CALHOUN & Co.
P. E. LAYAT, Encanteur.

JEUDI, 13 courant, il sera vendu à l'Arcade de Banks, à midi,

La négresse créole MARY, âgée de 21 ans, excellente couturière, française et américaine, bonne repasseuse et blanchisseuse, parlant français et anglais, pleinement garantie des maladies et vices prévus par la loi. Conditions—comptant.

Actes de vente pardevant J. R. Beard, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11jan

PAR ANTHONY FERNANDEZ,
Encanteur.

Vente de Maisons et Terrains, sans réserve et sans endossement !!!

SAMEDI prochain, 15 du courant, à la Bourse St Louis, à midi, il sera vendu les propriétés suivantes, sans réserve aucune, savoir :

1o. 6 lots de terre dans l'îlet No 21, au faubourg Tremé, renfermé par les rues Romain, Dusbigny, Laharpe et Lapeyrouse, le No. 1 mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue Laharpe, sur 100 pieds de profondeur, avec une petite maison de deux appartements ayant une petite galerie, le No. 9 mesure 30 pieds 8 pouces face à la rue Lapeyrouse, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, ensemble avec une sacherie, plus une petite bâtisse de deux appartements; les Nos. 14 et 15 contigus, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Romain, sur 140 pieds 5 pouces de profondeur; les Nos. 16 et 17 contigus, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Dusbigny, sur 140 pieds de profondeur.

2o. 17 lots de terre situés au faubourg Tremé, renfermé par les rues Dauphin, Rochebave, Dorgenois et Ashley, dans l'îlet No 27, de forme irrégulière, et le tout d'après le plan exposé à la dite Bourse.

Les dits Terrains sont entourés en pieux debout, et sont au pourtour d'une profondeur de 1-5 pieds.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets sans endossement, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement, et 8 pour cent l'an d'intérêt comme clause pénale seulement, en cas de non paiement à maturité.

Les actes de vente par Pitôt et Lisbony, notaires publics, aux frais des acquéreurs.

Les banquettes en bois de l'îlet No 21, sont faites et payées. Les plans sont à la Bourse. 11jan

Grande vente à l'Encan de 42 Esclaves, comprenant des nègres de champ, domestiques de maison et de bons ouvriers.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur,
Encoignure Conti et passage de la Bourse.

MERCREDI 19 janvier 1848, à midi, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St Louis, les esclaves suivans :

1 Jim, nègre de champ, âgé de 30 ans,
2 John, nègre de champ âgé de 22 ans,
3 William, nègre de champ, âgé de 18 ans,
4 Barney, nègre de champ, âgé de 30 ans,
5 Tom, nègre de champ, âgé de 25 ans;
6 Otho, drayman, palefrenier et nègre de champ, âgé de 25 ans;
7 Harrod, nègre de champ, âge de 25 ans.
8 Harris, nègre de champ, âgé de 19 ans;
9 Jack, nègre de champ, âge de 17 ans;
10 Peter, nègre de champ, âge de 2- ans;
11 William, nègre de champ, âgé de 17 ans;
12 Thomas, domestique de maison et cocher, âgé de 21 ans;
13 John, nègre de champ, âge de 26 ans;
14 Jerry, nègre de champ, âge de 15 ans;
15 Sam, nègre de champ, âge de 26 ans;
16 Jarrett, nègre de champ, âge de 21 ans;
17 Frederick, nègre de champ, âge de 26 ans;
18 Abram, nègre de champ, âge de 20 ans;
19 Henry, nègre de champ, âge de 21 ans;
20 William, nègre de champ, âge de 14 ans;
21 Aaron, nègre de champ, âge de 21 ans;
22 Jim, bon cuisinier pour hôtel et steamboat, âgé de 25 ans.
23 Sally, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, âgée de 26 ans.
24 Cynthia, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, âgée de 24 ans.
25 Emily et son enfant, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, âgée de 23 ans.
26 Eliza, domestique de maison et nourrice, âgée de 19 ans.
27 Sarah, gardienne d'enfant, âgée de 12 ans,
28 Mary, gardienne d'enfant, âgée de 13 ans;
29 Polly, gardienne d'enfant, âgée de 10 ans;
30 Sylvia, blanchisseuse et repasseuse, de 26 ans;
31 Kitty, négresse de champ, âgée de 18 ans;
32 Ann, négresse de champ, âgée de 18 ans;
33 Nancy, négresse de champ, âgée de 18 ans;
34 Mary, négresse de champ, âgée de 17 ans;
35 Louisa, négresse de champ, âgée de 19 ans;
36 Sylvia et son enfant, négresse de champ, âgée de 20 ans;
37 Harriet, négresse de champ, âgée de 25 ans;
38 Christine, négresse de champ, âgée de 21 ans;
39 Charlotte et son enfant, négresse de champ, âgée de 23 ans.

OUVRIERS

40 Leigh, bon charpentier de maison âgé de 25 ans;
41 Nelson, bon charpentier d'habitation, âgé de 23 ans;
42 Alex, excellent forgeron, âgé de 24 ans.

Ces esclaves sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : Un tiers comptant, la balance à un crédit de six mois, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, garantis par hypothèque spéciale sur les dits esclaves et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant T. Guyol et E. Barnett, notaires. 10 jan—1

Vente sans endossement de propriétés de valeur situées dans les Municipalités No 1 et No 3, augmentant tous les jours de valeur.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur,
Encoignure Conti et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 22 janvier 1848, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis, les propriétés suivantes :

Propriétés dans la Municipalité No Un.

1o. Huit lots de terre dans l'îlet No [illegible] situés dans l'enclos formé par les rues Franklin, Tremé, St Louis et Toulouse.

No 1 mesure 100 pieds face au bassin Carondelet; les Nos 2 à 6 face à la rue Toulouse; le No 6 formant l'encoignure des rues Toulouse et Tremé. No 7 et 8 face à la rue Tremé.

2o. Dix sept lots situés dans l'îlet limité par les rues St Louis, Toulouse, Marais et Villere, avec les bâtisses qui s'y trouvent.

No 1 formant l'encoignure des rues Marais et Toulouse, mesure 32 pieds 6 pouces 7 lignes face à la rue Toulouse, sur 108 pieds 6 pouces 7 lignes sur la rue Marais; les lots 2, 3, 4, 5, face à la rue Toulouse, sur 32 pieds 6 pouces 7 lignes, le No 6 formant l'encoignure des rues Toulouse et Villere, mesure 32 pieds 6 pouces 7 lignes sur cette dernière rue et sur [illegible] Nos 12, 13, 14 et 15, fesant face à la rue St Louis.

Le lot No 16 forme l'encoignure des rues St Louis et Marais et mesure 32 pieds 6 pouces 7 lignes sur la rue St Louis, sur 91 pieds 4 pouces 1 ligne sur la rue Marais; le lot No 17 mesure 32 pieds 8 pouces 4 lignes sur la rue des Marais, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 3 lignes; les banquettes à moi que le entourent sont faites.

3o. Deux lots superbes dans l'îlet 75, borné par les rues Conti, Bienville, Villere et Robertson.

No 1 formé l'encoignure des rues Villere et Conti, mesurant 31 pieds 10 pouces 5 lignes sur la rue Conti, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes sur la rue Villere.

No 2 joignant le No 1 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur la rue Conti, sur la même profondeur; les banquettes et les barrières sont faites.

4o. Quatre lots dans l'îlet borné par la promenade Carondelet et les rues St Pierre, Robertson et d'Orléans.

5o. Dix lots de terre, de No 1 à No 10, situés sur la grand route St Jean; ces terres sont hautes.

6o. Un grand lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, connus sous le nom de Jardin Sans Souci sur le Chemin du Bayou, encoignure Villere.

Propriétés dans la 3e Municipalité.

7o. Six lots de terre dans l'îlet No 53, borné par les rues Prosper, Français, Rebalais et l'Union, numérotés 1, 10, 11, 12, 23 et 13, les Nos 1, 10 et 12 forment des encoignures.

8o. Onze lots de terre, dans l'îlet No 54, borné par les rues Français, Union, St-Michel et Josephine, numérotés 1, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 20, 23 et 24, lots 1, 10, 13 et 22, formant les encoignures.

9o. Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Français, Champs Élysées, l'Urquhart et Girod.

10o. Deux lots de terre aux encoignures des rues Enel et Bagatelle.

11o. Six lots de terre dans le faubourg Washington, îlet 14, borné par les rues Bons-Enfants, Indépendance, Congrès et Amour, sous les Nos 12, 13, 14, 15, 16 et 17.

12. Six lots de terre dans le faubourg Washington, Nos 6, 7, 8 et 9 de l'îlet No 12, chacun d'eux face à la rue des Bons Enfants, ayant une profondeur de 103 pieds 6 pouces, lignes parallèles; le No 9 forme l'encoignure des rues Bons Enfants et Port.

Les Nos 1 et 2 dans l'îlet No 12, fesant face aussi à la rue des Bons Enfants.

13o. Les trois quarts d'un lot de terre No 15, dans le faubourg Franklin, îlet No 30, borné par les rues Bons Enfants, Marigny, Morales et Mandeville.

14o. Dix lots de terre dans l'îlet No 1, borné par les rues Champs Élysées et les rues Bons Enfants, Marigny et Morales. Ces lots sont les Nos 2, 6, 4, 5, 13, 14, 15, 16, 17 et 18. Sur tout îlet, est le dépôt du chemin de fer du Golfe du Mexique, et ce sont des terres est maintenant d'une grande valeur, et le devient tous les jours davantage, de tels placements ne peuvent manquer d'être très avantageux. Le No 2 mesure 28 pieds face à la rue des Bons Enfans, sur une profondeur de 103 pieds 4 pouces.

Le No 6 forme l'encoignure des rues Champs-Élysées et Bons-Enfants, et mesure sur la première 24 pieds 5 pouces 6 lignes et sur la rue des Bons-Enfans 103 pieds 9 pouces 4 lignes.

Le No 6 fait face aux Champs-Élysées.

Les Nos 4 et 5 face à la rue des Bons-Enfants.

Les Nos 16, 17 et 18 face à la rue Morales; pour plus amples informations, voyez le plan.

15o. Un lot de terre No 3 dans l'îlet borné par les rues Bons-Enfants, Musique, Euphrosine et Amour, mesurant 32 pieds face à la rue des Bons Enfants, sur 100 pieds de profondeur.

16o. Six lots de terre situés au faubourg Washington, Lot No 1 dans l'îlet No 40 formant l'encoignure et ayant 31 pieds sur la rue de l'Indépendance, sur 95 pieds sur la rue Celestine.

Lot No 1 dans l'îlet 32 fesant l'encoignure et mesurant 31 pieds sur la rue de l'Indépendance sur 95 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur sur la rue Prosper; les lots Nos 2, 3, 4 et 5, mesurant 32 pieds face à la rue Indépendance sur une profondeur de 94 pieds, 9 pouces, 4 lignes; pour plus amples informations, voyez le plan.

17o. Deux îlets au faubourg Franklin, No 116, ayant à la mesure française, 300 pieds sur la promenade Washington, 300 pieds sur la rue Musique, et 253 sur les rues Libéraux et Laforce. No 187 ayant aussi, à la mesure française, 300 pieds sur la rue Plantin, 300 pieds sur la promenade Franklin et 253 pieds sur les rues Laforce et Libéraux.

18o. Deux lots dans le faubourg Washington, îlet No 16, No 2 ayant 30 pieds 2 pouces sur la rue Morales, entre la rue Port et Promenade Lafayette, sur une profondeur de 100 pieds.

No 3 ayant 30 pieds 2 pouces, sur la rue Morales, entre la rue Port et Promenade Lafayette, sur une profondeur de 100 pieds.

Conditions de la vente—Un quart comptant et la balance en billets à l'ordre de l'acheteur à 6, 12, 18 et 24 mois, assurés par hypothèque et portant intérêt à raison de 6 pour cent du jour de la vente et à 8 pour cent par an du jour de l'échéance, jusqu'à paiement final.

Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire, aux frais des acheteurs. Si le vendeur le désire l'acheteur sera tenu de faire assurer les propriétés bâties et de lui transférer les polices, qui resteront entre ses mains, jusqu'à ce que les billets soient payés.

Les paiements comptant devront être déposés chez le notaire, dans les 48 heures qui suivront l'adjudication.

La date à laquelle les propriétés seront livrées aussi bien que les baux de certaines, et autres informations seront données à la vente par l'encanteur.

Ces propriétés seront vendues d'après un plan dressé par L. Surgi, voyer de la municipalité No. Un, déposé au bureau de l'encanteur avant la vente et à la Bourse St-Louis, le jour de la vente. 10jan

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le samedi 15 janvier 1848, à 4 heures et demie de l'après-midi, sur les lieux, conformément à une résolution passée par le Conseil de la Municipalité No. 3, dans sa séance du 31 décembre 1847, toutes les bâtisses qui se trouvent sur les terrains de la [illegible] J. M. Croant, pour l'ouverture de la rue Ghilmanns, entre les rues St Antoine et St-[illegible].

Les acquéreurs devront enlever les dites bâtisses dans les trente jours qui suivront l'adjudication.

Conditions—comptant en espèces. 6 jan

FRUITS A L'EAU DE VIE—40 caisses Prunes d'un litre et d'une pinte, chaque douzaine formée de 4 prunes, 4 abricots, 2 poires et 1 pêches, à vendre par J. F. BERCHER & Co,
19 oct 54, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Lorena de Bordeaux :
[illegible] pipes Champagne, cognac Otard,
[illegible] do do de preuve, cognac J. J. Dupuy.
[illegible]

[illegible] ATTAKAPAS
[illegible] le steamer [illegible] D. R. Megrath, reçoit maintenant du fret, et partira positivement mercredi, 12 courant, à midi, pour le fret et des passagers, pour la Nouvelle Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville, Berwick Bay, [illegible], et tous les ports intermédiaires, sur le Teche. Pour plus amples informations, s'adresser à bord, ou à
11jan JOHN HALL, Neill, Pont Levee.

Paquebot du Bayou Sara.

[illegible] LE CREOLE, [illegible] BELLE CREOLE, capitaine A. Chamoumer, ayant repris ses voyages réguliers, reçoit maintenant du fret, et partira comme par le passé pour Williamsport et les ports intermédiaires sur la route; régulièrement tous les dimanches à 10 heures du matin.

Pour le retour, il partira du Bayou Sara tous les mercredis après l'arrivée des chars du rail road de West Feliciana, et arrivera en ville tous les jeudis soir, descendant le fleuve pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Conti ou à
J. L. CHAMPOMIER, Agent,
17 déc—1m No 45 1/2, Vieille Levée.

POUR LA BALIZE—(Deux voyages par semaine). Le bateau à vapeur COURIER, capt. J. Martin, partira de la Nlle Orléans tous les samedis à 9 heures du matin. Il partira de la Balize les dimanches à 8 heures du matin, et sera de retour à la Nlle Orléans le lundi soir.

POUR LA POINTE A LA HACHE.

Il partira de la ville tous les mercredis matin à 10 heures, pour la Pointe à la Hache et sera de retour le lendemain après-midi.

D'après ce nouvel arrangement, les passagers pour la Balize y arriveront le samedi au soir au lieu du dimanche, comme ci-devant.

Pour fret ou passage, ce bateau ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
A. LAROSE & Co,
21 oct 51, Vieille Levée.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Le bateau à vapeur ELISKA, capt. J. G. Landry pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara, Pointe Coupée et Tunica, partant de la Nouvelle Orléans tous les mercredis, à 10 heures A. M., et du Bayou Sara tous les samedis matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à BEARD & LAND PRY ou à GARAND & PERRIER. 29 juin

POUR LES OPELOUSAS.—Le steamboat neuf et bon marcheur JENNY LIND, capitaine G. H. Noygood, partira pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires, mardi 11 courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 10 jan

POUR LA HAVANE.—Le brick paquebot bien connu F. SOULE, capitaine Shaw, ayant une portion de son fret engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
W. N. SIMMONS, 31, rue Gravier,
ou à TROSCLAIR & LAMPRE,
12 janv 96, Vieille Levée.

POUR VERA CRUZ.—La barque JOSEPH FISH, capitaine Lowrey, partira mardi prochain. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, au poteau No 12, seconde Municipalité, ou à
ALF. KEARNY & Co,
10 jan [illegible], rue des Magasins.

POUR RIO GRANDE et BRAZOS.—[illegible] goëlette A 1, de 6 à [illegible] pieds, prendra du fret pour le port ci-dessus. Pour les conditions, s'adresser à
ALF. KEARNY & Co,
10 jan [illegible], rue des Magasins.

POUR GALVESTON.—Un brick A. 1. demande du fret pour ce port. Pour les conditions s'adresser à
ALFRED KEARNY & CO.,
6 jan [illegible] rue des Magasins.

POUR GALVESTON.—Le brick fin voilier WALCOTT, capitaine Nathan, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour Fret, s'adresser à
ALFRED KEARNY & Co,
94 rue des Magasins

Pour passage s'adresser à bord. 6 jan

POUR NEW-YORK—Sur la côte, au dessous de la ville—Un [illegible] boucauts de sucre pour un navire [illegible] de la ville; de seront pris à bas prix. S'adresser à
ALFRED KEARNY & Co,
30 déc 94 rue des Magasins

POUR KRANSE—Un navire de [illegible] de tirage, désire du fret pour le port ci-dessus; il chargera à bas prix. Pour les conditions, s'adresser à ALFRED KEARNY & Co,
5 jan 94, rue des Magasins

POUR NEW-YORK—Ligne de paquebots de Stanton—Pour partir sous peu, le navire paquebot fin voilier MANCHESTER, capitaine Smith, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et chargeant, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord en face le marché aux légumes ou à J. W. STANTON & Co,
12 jan Encoig. Magasin et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Le navire paquebot INDIANA, capt. Bennett, a une partie de son chargement engagé, et partira sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à J. O. WOODRUFF & Co,
11janv 68, Magasins.

POUR NEW-YORK.—Pour partir [illegible]—La barque fine voilière NANCY, capt. W. Stevens, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et disponible. Pour fret de 100 balles de coton ou le restant, s'adresser à bord, au capitaine, à
5 jan BAILEY & BAXTER, 77, rue Commune

POUR NEW-YORK.—Le navire fin voilier PERSIAN, capitaine Robbins, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
21 déc LEVI H. GALE, 16, de la Commune.

POUR NEW-YORK.—Un beau brick demande un chargement de 130 boucauts de sucre à prendre dans les limites de 150 milles de la ville. ALFRED KEARNY & Co,
18 déc 94, rue des Magasins.

POUR NEW-YORK.—Le navire fin voilier, E. Z. A. N., capt Marshman, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
16 déc LEVI H. GALE, 16, Commune.

POUR NORFOLK.—La jolie goëlette ELIZABETH ANN, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret, s'adresser à
21 déc ALFRED KEARNY & Co,
94, rue des Magasins

POUR BALTIMORE.—Le navire fin voilier [illegible]MAN, capt. Meyrick, ayant une partie de son chargement engagé et chargeant, partira sous peu. Pour le reste de fret ou passage, s'adresser au capitaine ou à
21déc BAILEY & BAXTER, 77, Commune.

POUR BOSTON.—La barque fine voilière ALABAMA A 1, capt. Oxnard, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
30 déc LEVI H. GALE, 16, Commune

POUR CHARLESTON.—Le brick DWIFF, cap. Gilchrist, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au poteau No. 11, 2me Municipalité ou à
ALFRED KEARNY & Co,
3 jan 94, rue des Magasins

POUR MALAGA.—Le brick Espagnol fin voilier DELFINE, capitaine Bruss, ayant tout son chargement engagé partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à
12 jan JENKINS & TIGLER, 93, rue Commune

POUR TRIESTE.—Le brick [illegible] fin voilier JOHANNES, capitaine [illegible], ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
12 jan JENKINS & TIGLER, 93, rue de la Commune.

POUR TRIESTE.—Le navire fin voilier TIBER, capitaine Brown, est nouvellement en chargement pour le port ci-dessus, et partira sous peu. Pour fret, s'adresser à
JENKINS & TIGLER,
3 janv 93, rue de la Commune.

Pour passage, s'adresser à bord, poteau 14, seconde Municipalité.

POUR BORDEAUX.—La barque fine voilière CEPHALIDE, capitaine Robaud, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à
4 jan DOMINIQUE LANATA.

POUR BORDEAUX—La barque fine voilière RICHMOND, capitaine Barthe, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE,
24 déc 16, Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier ARCHELAUS, capitaine Charles Souvalle, ayant presque tout son chargement engagé, et chargeant, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine ou à BAILEY & BAXTER,
11jan 77, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier AURELIUS, capt. Crocker, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER,
10 janv 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier LYONS, capitaine Frank, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
5jan LEVI H. GALE, 16, Commune.

POUR LE HAVRE—Le beau navire LYONS, capitaine Franks, partira pour le susdit port promptement. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou à
5 jan PIERRE POUTZ, 22, Douane.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier EDWARD, capitaine Curet, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
JENKINS & TIGLER,
20 déc 93, Commune

POUR LE HAVRE—Le fin voilier navire CLAIBORNE, capitaine Gilchrist, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
[illegible] 16, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire MESSENGER A 1 capitaine Bason, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER,
10 janv 93, de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—La barque fine voilière GEN. TAYLOR, capitaine Redwin, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE,
10 jan 16, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire du voilier UNITED STATES, capitaine [illegible], ayant presque tout son chargement engagé et chargeant, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou 2 ou 300 barils de porc, ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à BAILEY & BAXTER,
7 jan 77, rue de la Commune

POUR LIVERPOOL.—La barque fine voilière VENILIA, capitaine Marche, maintenant chargeant pour le port ci-dessus, partira sous peu. Pour fret de balles de coton s'adresser à WM. BURR,
7 jan 108 rue Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier ORLEANS, capitaine Bosworth, partira sous peu. Pour fret à bord ou passage, s'adresser à bord ou à L. H. GALE,
4 janv 16, rue de la Commune.

A FRÊTER, le navire neuf et fin voilier AFFRIHAM, capt. B. C. Coupland, du port de 400 tonneaux, et prêt à partir. S'adresser au capitaine à bord, 2me Municipalité, ou à L. CANTER,
[illegible] 77, [illegible]

On demande un navire [illegible] de 1000 à [illegible] balles [illegible] pour un chargement [illegible] ALFRED KEARNY & Co, [illegible] Magasins.

ON demande un navire qui puisse se charger pour Galveston, et de ce point, avoir un chargement [illegible] ALFRED KEARNY & Co, [illegible] rue des Magasins.

[illegible] BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.

1000 [illegible] assortiment de marchandises de saison, bien pour la ville et la campagne, à vendre par
G. W. DUNBAR,
20 déc 38, rue de la Douane.